



ENSEMBLE, CONSTRUISONS
LE TERRITOIRE DE DEMAIN

CONSEIL SYNDICAL

PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MARDI 2 OCTOBRE 2018

N° d'ordre : 111

Approuvé le :

PROCES VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU MARDI 2 OCTOBRE 2018

Etaient présents(es) (22)

Philippe GRAS, Président

André BRUNDU, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, Gaëtan PREVOTEAU, *Vice-Président(e)s présent(e)s*

Thierry AGNEL, Jean-Pierre BONDOR, Laurent BURGOA, Pilar CHALEYSSIN, Marie-Reine DELBOS, Jean-Luc DESCLOUX, Jean-Baptiste ESTEVE, Michel GABACH, Marie-Françoise MAQUART, Maurice MOURET, Marielle NEPOTY, Thierry PESENTI, Bernard PRADIER, Marie-France RAINVILLE, Jacky REY, Jean-Noël RIOS, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s

Etaient représentés(ées) (2 pouvoirs)

Marianne CREPIN donne pouvoir à Marie-Reine DELBOS ; Jean DENAT donne pouvoir à Jean-Noël RIOS

Etaient excusés(ées), absents(es) (64)

Bernard CLEMENT, Juan MARTINEZ, Laurent PELISSIER, Fabienne RICHARD, *Vice-Président(e)s absent(e)s*

William AIRAL, Vincent ALLIER, Nadine ANDREO, Marie-Paule ARMAND, Joseph ARTAL, Sonia AUBRY, René BALANA, Jacques BONHOMME, Sylvie COMPEYRON, Ivan COUDERC, Robert CRAUSTE, Nathalie CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Michel FEBRER, Richard FLANDIN, Marc FOUCON, Marilynne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Jean-Pierre FUSTER, Maurice GAILLARD, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Robert HEBRARD, Michaël MANEN, Antoine MARCOS, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Pierre MAUMEJEAN, Vivian MAYOR, Jean-Claude MAZAUDIER, Michel MISSOT, Olivier PENIN, Nicole PERRAU, Bernadette POHER, Corine PONCE-CASANOVA, Thierry PROCIDA, Jacky RAYMOND, Serge REDER, Olivier RIGAL, Catherine ROCCO, Sophie ROULLE, André SAUZEDE, Guy SCHRAMM, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Joël TENA Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR, Frédéric TOUZELLIER, Gilles TRULLET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

Le mardi 2 octobre 2018 à 18h30, s'est réuni à Nîmes, au bâtiment du Colisée 1, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard, dûment convoqué le mercredi 30 mai 2018.

Début de la séance : 18h30

Désignation du Secrétaire de séance : Monsieur **Thierry AGNEL**

Le Président énonce les pouvoirs.

Approbation des PV des précédents Conseils syndicaux :

- 6 juin 2018
- 25 septembre 2018

N°	TITRE DE LA QUESTION
1	<p><u>Avis sur le projet de PLU arrêté de la commune d'AIGUES-VIVES</u></p> <p><u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Philippe GRAS, Président</p> <p>Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré;</p> <p style="text-align: center;"><u>DECIDE, à l'unanimité</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Exprimés : 23</u> (dont 2 pouvoirs) <i>(Monsieur Jacky REY, Maire d'Aigues-Vives, ne prend pas part au vote)</i></p> <p>Pour :23..... Contre : ...0.... Abstention : ...0.....</p> <ul style="list-style-type: none">• De porter un avis favorable sur le principe de la compatibilité avec les orientations du S.CO.T du Sud Gard pour l'objet du P.L.U arrêté de la commune d'Aigues-Vives sous réserve de :• De compléter l'OAP n°3 (secteur de la Volte) en fixant des niveaux de densité qui soient compatibles avec le SCoT (minimum 20 logements/ha) et justifiés par l'explication des surfaces réellement urbanisables (c'est-à-dire de la densité nette hors des grands espaces public et voiries).• De justifier davantage l'extension de la carrière prévue sur une surface de 26 ha et préciser si un éventuel phasage d'exploitation est prévu.• De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.
2	<p><u>Avis sur le projet de PLU arrêté de la commune d'AUBAIS</u></p> <p><u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Philippe GRAS, Président</p> <p>Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré,</p> <p style="text-align: center;"><u>DECIDE, à l'unanimité</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Exprimés : 23</u> (dont 2 pouvoirs) <i>(Madame Pilar CHALEYSSIN, Maire d'Aubais, ne prend pas part au vote)</i></p>

	<p>Pour :23..... Contre :0..... Abstention :0.....</p> <ul style="list-style-type: none"> • De porter un avis favorable sur le principe de la compatibilité avec les orientations du SCOT du Sud Gard pour l'objet du PLU arrêté de la commune d'Aubais sous réserve que : • la commune respecte le phasage l'urbanisation qu'elle s'est fixée à l'horizon 2030, afin que le projet de PLU ne dépasse pas les objectifs démographiques et respecte les règles d'équilibre de l'ouverture à l'urbanisation du SCOT. En ce sens, les justifications du projet et de l'organisation de son phasage doivent être étayées et renforcées. • les OAP dépourvues de mesure en faveur du logement social, fixent des objectifs de production de logements locatifs sociaux, en particulier pour l'OAP du secteur des « Eounes » classé IAU. • De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.
3	<p><u>Avis sur le projet de PLU arrêté de la commune d'AUJARGUES</u></p> <p><u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Philippe GRAS, Président</p> <p>Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré,</p> <p style="text-align: center;"><u>DECIDE, à l'unanimité</u></p> <p style="text-align: center;">Exprimés : 24 (dont 2 pouvoirs)</p> <p>Pour : ...24..... Contre :0..... Abstention :0.....</p> <ul style="list-style-type: none"> • De porter un avis favorable sur le principe de la compatibilité avec les orientations du S.CO.T du Sud Gard pour l'objet du P.L.U arrêté de la commune d'Aujargues. • De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.
4	<p><u>Avis sur le projet de PLU arrêté de la commune de CRESPIAN</u></p> <p><u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Philippe GRAS, Président</p> <p>Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré,</p> <p style="text-align: center;"><u>DECIDE, à l'unanimité</u></p> <p style="text-align: center;">Exprimés : 24 (dont 2 pouvoirs)</p> <p>Pour : ...24..... Contre :0..... Abstention :0.....</p> <ul style="list-style-type: none"> • De porter un avis favorable sur le principe de la compatibilité avec les orientations du S.CO.T du Sud Gard pour l'objet du P.L.U arrêté de la commune de Crespian. • De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.
5	<p><u>Avis sur le SCOT arrêté du Pays de l'Or</u></p> <p><u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Philippe GRAS, Président</p>

Le CONSEIL SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

Exprimés : 24 (dont 2 pouvoirs)

Pour :24.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

- De porter un avis favorable sur le principe de la compatibilité avec les orientations du S.CO.T du Sud Gard pour l'objet du S.Co.T arrêté de l'Etang de l'Or.
- De porter à la connaissance des représentants du SCoT du territoire de l'Etang de l'Or, la volonté des élus du syndicat mixte du SCoT Sud Gard de travailler en coopération, au travers d'un InterScot, sur des enjeux communs comme la mobilité, sur le tourisme balnéaire et fluvial et sur les enjeux liés aux risques naturels.
- De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Document d'Orientation et d'Objectifs et Document d'Aménagement Artisanal et Commercial finalisés

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe GRAS, Président

Le Président rapporte aux membres de l'Assemblée délibérante, ce qui s'est dit lors de la dernière réunion PPA avant l'arrêt du futur SCOT, qui s'est tenue dans l'après-midi.

Interventions constructives. Aucunes critiques majeures apportées.

Les services de l'Etat et le Département, ont souhaité que soient mieux prises en compte les dernières évolutions du schéma routier départemental, notamment sur le contournement ouest de Nîmes. Là-dessus il y a évidemment aucune difficulté. On complètera les documents graphiques et peut-être on inscrira mieux les priorisations des travaux projetés.

Sur les protections paysagères, les services de l'Etat ont demandé aussi à ce qu'on soit moins dans l'interdiction que dans la valorisation. Ils vont nous faire des suggestions, pourquoi pas le prendre en compte également.

6

Avec le SAGE, on a des problèmes de vocabulaire, mais le problème est que tous les SAGE n'ont pas le même vocabulaire. Nous allons essayer d'avoir le document le plus facilement compréhensible de ce point de vue.

La Chambre d'agriculture a émis nouvellement des avis positifs.

Il reste deux débats avec deux EPCI membres de notre SCOT et qui ont été soulevés.

- Un premier débat avec Terre de Camargue concernant le potentiel de création de logements sur Aigues-Mortes, qui n'apparaît pas suffisamment dimensionné. Donc, on a de la marge, tout en restant en cohérence avec notre PADD. D'ici la fin de la semaine, Pascal LABURTHER (Directeur du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard) va rencontrer ses correspondants d'Aigues-Mortes et de Terre de Camargue pour voir comment on peut amender
- Et le deuxième sujet qui a été soulevé c'est par Petite Camargue, sur le potentiel de foncier économique disponible.

Ce que j'ai répondu c'est que, la demande qui est faite c'est qu'il y ait un alignement du taux de foncier économique par rapport au taux de croissance démographique que l'on peut constater sur les autres EPCI. Mais ce qu'il avait été convenu lors de l'atelier de rédaction consacré au développement économique c'était qu'on n'appliquait pas cette règle de trois bêtement, mais qu'on prenait en compte les paramètres d'attractivité de chacun des territoires pour mettre plus de logements à un endroit et peut-être un peu plus d'activités

économiques à un autre endroit. C'est ce qui en était ressorti de cet atelier de rédaction.

Cela dit, comme nous avons encore des disponibilités pour amender, il n'y a pas de difficultés, simplement, la méthode qui a été utilisée ne sera pas remise en cause. Nous n'allons pas re-convoquer un atelier de rédaction pour tout refaire. En revanche, à partir du moment où Petite Camargue nous explique qu'il y a un besoin, qu'il y a des projets à l'horizon 2030, ce n'est pas dans trois siècles. On sait à peu près quels projets économiques sont susceptibles d'être développés sur nos territoires respectifs.

Donc, à partir du moment qu'il y aura une demande formulée en ce sens et qu'il n'y a pas de difficultés, on pourra amender le sujet. Mais simplement, je ne souhaite pas que la méthode soit remise en cause.

Intervention de Monsieur André BRUNDU (Maire d'Aubord – Membre du Conseil syndical – Membre du Bureau) : Monsieur le Président, nous ne contestons pas la méthode. Ce que nous craignons c'est d'être dans l'avenir coincés sur notre développement économique. Nous sommes avec Rhône-Vistre-Vidourle des communautés très voisines et nous pensons que ça n'est pas assez équitable. Il nous est accordé presque la moitié : 15% à RVV, 7% à Petite Camargue... Alors que nous accueillons pas mal de population. Même si cette règle n'est pas appliquée, si on pouvait allier peut-être l'arrivée d'entreprises et de création d'emplois, ça ne serait pas négligeable.

Réponse du Président : Ce que je vous demande, pour que nous soyons capables de l'insérer facilement, est un discours économique. On n peut pas se contenter de dire : « j'en veux autant que mon voisin ». Nous saurons écrire s'il y a des potentialités qui sont liées à je ne sais quels paramètres d'attractivités de votre territoire, on fera développer. Il n'y a pas de soucis là-dessus. C'est ce type de raisonnement qu'il faut développer.

Monsieur André BRUNDU : On sait tous que le potentiel économique qu'attend une collectivité. Nous n'avons pas 50 000 recettes. L'arrivée d'entreprises, point de vue foncier, sur du plus valu foncier, c'est toujours bienvenu.

Le Président : Dès le départ on a dit, on construit notre SCOT pour faciliter les projets des uns et des autres et bien sûr les mettre en cohérence. Mais on n'est pas dans la logique « desserrons la ceinture au maximum » le SCOT ça n'est pas un ceinture, c'est un vecteur de projets. Donc, nous allons faire une réunion technique avec notre Bureau d'études, avec vos services, etc... mais je souhaite que nous arrivions à construire quelque chose de positif qui corresponde à la réalité de votre projet avec une faculté d'adaptation, puisqu'il faut toujours une faculté d'adaptation sur ce type de document, mais c'est cela que nous devons construire et nous allons y arriver.

Monsieur André BRUNDU : Mais j'ai bien entendu la volonté de négociation donc ça sera remonté au Président et aux élus.

Le Président : Pas négocier, construire.

Monsieur Laurent BURGOA (élu à Nîmes – Membre du Bureau) : Mes chers collègues, avec ma collègue Marie-Reine DELBOS qui suit ce dossier puisqu'elle est adjointe à l'urbanisme, nous souhaitons revenir sur le projet OCVA pour faire part de la position de la Ville de Nîmes qui est bien sûr favorable aux principes de ce projet-là, même si à ce jour dans le PLU qui a été largement adopté en Conseil municipal en juillet dernier, cette zone est en agricole. Je me permets de rappeler que ce projet-là c'est sur la Ville de Nîmes avant tout, une petite partie est sur la commune de Générac mais avant tout c'est la Ville de Nîmes qui est concernée. A ce jour sur le PLU nous sommes en zone agricole. On se doute bien que l'Etat ne remettra pas le terrain en zone agricole mais compte-tenu de la vocation future zone économique et notamment logistique, la Ville de Nîmes et son maire, conditionnent le projet comme notre partenaire à ce qu'avant qu'on accorde le projet il y ait un raccordement réalisé sur, tel que convenu avec l'Etat, au niveau de l'autoroute A54, on va dire... L'aire de Caissargues, c'est ce qui est prévu, parce que s'il n'y a pas ce raccordement-là, c'est le Chemin des canaux qui va être hyper bouché et ne refaisons pas des erreurs qui ont pu être commises dans d'autres départements où l'on crée des zones et aucun relais. Sur le principe, la Ville de Nîmes est d'accord mais conditionnée au fait qu'il y ait un raccordement avec l'A54.

Madame Marie-Reine DELBOS (élu à Nîmes – Déléguée syndicale) : Je demande à ce que soit supprimée la zone de Grézan 5.

Le Président : C'est noté.

Monsieur Bernard PRADIER (élu à Lédénon – Délégué syndical) : Juste une question. Quelle différence faites-vous en termes d'exigences entre les prescriptions générales et les recommandations ? Et quelle sera l'obligation de traduction de ces deux différentes notions dans nos PLU. Je pense notamment et je souhaiterais qu'il y ait une explication sur l'objectif 7 de l'axe 2.

Le Président : Je n'ai pas l'objectif 7 - axe 2 en mémoire mais ce qui est certain est que la différence entre les recommandations et les prescriptions, c'est que les prescriptions elles se situent dans un rapport de compatibilité avec le PLU et tous les documents qui sont soumis au SCOT. On doit impérativement les retrouver traduites dans le PLU et dans les autres documents soumis au SCOT. En revanche, les recommandations sont soumises à la libre appréciation de l'auteur du document, PLU ou autre, qui est soumis au SCOT, qui est intra-SCOT.

Monsieur Bernard PRADIER : Mais tout ce qui est écrit en noir dans l'objectif 7 – axe 2, il s'agit bien de recommandations ?

Le Président : Oui tout à fait.

Monsieur Bernard PRADIER : Absolument tout ce qui est écrit en noir.

Le Président : Non non non !

Monsieur Pascal LABURTHER : Non ça c'est une présentation pour le rapport. Il faut regarder dans le DOO. Les codes couleurs c'est dans le DOO, ça n'est pas sur le rapport. Les titres en couleurs du rapport sont là pour attirer l'œil.

Monsieur Bernard PRADIER : Oui mais vous avez dans le DOO, dans le document d'aujourd'hui, une différence entre ce qui est écrit en rouge et ce qui est écrit en noir foncé.

Monsieur Pascal LABURTHER : Est joint à ce rapport le DOO dans sa totalité. Le rapport est juste une présentation qui vous résume ce qui est en rouge et en noir dans le DOO. Il y a des recommandations et des prescriptions. Ce que j'ai voulu mettre dans le rapport, c'est les titres des objectifs pour qu'ils vous sautent aux yeux.

Monsieur Bernard PRADIER : Alors cet objectif-là sera en quoi ? En rouge ? En noir ? En noir écrit gras ? Il sera en quoi ? Est-ce que ça sera une recommandation ? Est-ce que ça sera une prescription ? Est-ce que ça sera autre chose ? Qu'on nous le dise.

Monsieur Pascal LABURTHER : L'objectif décline en rouge et en noir dans ce document-là les recommandations et les prescriptions. Donc vous vous référez

Monsieur Bernard PRADIER : Qu'est-ce qui est recommandations ? Qu'est-ce qui est prescriptions ?

Monsieur Pascal LABURTHER : Je vais vous le dire.

- Diversifier l'offre de logement. La prescription est : dédier à minima 20% de la production des logements sur l'ensemble des territoires en production de logement social.

- 2^{ème} prescription : Traduire cet objectif au sein des PLH qui seront déclinés dans les PLU.

- 3^{ème} prescription : Augmenter le parc des logements sociaux en assurant une répartition de l'effort collectif sur les communes du SCOT Sud Gard, afin de poursuivre le rééquilibrage géographique du

parc social et répondre aux besoins.

- autre prescription : respecter les objectifs nationaux et leur évolution. Donc ça c'est pour les communes carencées.
- appliquer ces prescriptions en tenant compte des capacités d'urbanisation de chaque commune.
- assurer la traduction de ces objectifs à l'échelle intercommunale. (Donc on revient au PLU et PLH.)
- appliquer les taux de production de chaque commune et de chaque quartier. Ne pas créer de situation locale de déséquilibre.
- assurer la mixité sociale et organiser un accès facilité pour les ménages démunis dans les autres quartiers.

Il y a d'autres prescriptions générales pour diversifier l'offre pour favoriser le parc résidentiel.

- c'est toujours poursuivre l'objectif de production de logements en accession abordable et en location intermédiaire.
- répondre à l'évolution des modes de vies par des formes d'habitats adaptées à la diversité des parcours résidentiels et des manières de vivre son logement, .
- promouvoir une offre adaptée dans les quartiers prioritaires pour la population locale,
- localiser de manière prioritaire une offre de logements diversifiés, à proximité des réseaux de transport en commun (TCSP, train et gares, PEM, transports en commun urbain)
- traduire les orientations au sein des PLH et des documents d'urbanisme locaux par la réalisation d'OAP,
- la construction des logements étudiants doit être privilégiée dans un environnement proche des transports en commun
- les résidences spécifiques dédiées aux seniors doivent être privilégiées au sein des quartiers
- les orientations du schéma d'accueil des gens du voyage doivent être respectées en organisant une répartition spatiale, en aménageant des aires d'accueil, et en conditionnant des aires d'accueil en veillant à des aires de grands passages, en intégrant la réalisation des aires au sein des documents d'urbanisme et en considérant la sensibilité environnementale du territoire notamment au regard des éléments définis dans la trame verte et bleue, la loi littorale, etc....

Toutes ces prescriptions-là sont en rouge dans le DOO, donc opposables aux PLU et aux PLH.

Monsieur Laurent BURGOA : Il n'y a rien de nouveau sur le SCOT Sud Gard – puisque les 20% nous venons de voter divers PLU, dans lequel Monsieur le Président, après avis de votre Bureau, vous avez fait part des remarques par rapport au SCOT actuel qui impose déjà d'aller vers des projections nouvelles, les 20% de logements sociaux donc je tiens à dire qu'il n'y a rien de nouveau dans le SCOT, dans ce domaine-là. Et faisons bien attention quand même. Si on revenait là-dessus, moi je vous le dis par avance, l'Etat mettrait son veto et notamment la DDTM. Il faut que tout le monde produise un peu de logements sociaux. On vient de voter en Bureau tout à l'heure pour Aujargues et Crespian qui ne sont pas de grosses communes... Les maires ont fait un effort. Ils vont dans le bon sens. Tout le monde, c'est-à-dire de 1 habitant, jusqu'à 150 000 habitants, doit faire des efforts.

Monsieur Jean-Luc DESCLOUX (maire de Milhaud, délégué syndical) : Je reviens sur un propos passé. J'abonde parfaitement sur sa réflexion. La récupération de la base OCVA, je reviens dessus. 70 hectares qui vont être normalement restitués. Alors bien évidemment la question va se poser : Que fait-on de ces 70 hectares ? L'idée est venue d'en faire un lieu de développement économique important de logistique pour une création, soyons optimistes de 1500 emplois, soyons plus raisonnables 1000 emplois. On n'peut pas cracher dans la soupe. D'ailleurs la Ville de Nîmes n'a pas craché dans la soupe. La réunion en Préfecture à laquelle j'ai assisté, nous étions peu nombreux mais en tant que voisins, la commune de Milhaud étant mitoyenne avec cette zone OCVA... Alors bien évidemment mettre une zone économique importante, de cette ampleur, actuellement, sans que le Chemin des Canaux puisse être doublé par le sud en direction de Garons par une voie rapide, cela est invraisemblable. On n'pourrait pas. La preuve, c'est que j'entendais mon collègue d'Aubord... le Chemin des Canaux est bloqué tous les jours aux heures de pointes surtout. Mais c'est ce que je dis toujours, on peut mettre tout ce qu'on veut, PLU, etc... si on ne met pas un PDU avant, un plan de développement urbain compatible avec le PLH de nos communes, c'est illusoire. Parce qu'on peut densifier les communes se trouvant sur le Chemin des Canaux, jusqu'au Cailar si

on veut. Mais si on ne met pas de transport en commun demain on ne pourra plus circuler donc... On va mettre 1000 emplois, les gens vont rester là, se développer. Comment peut-on imaginer ? Alors évidemment c'est des projets sur dix ans, même quinze. Mais il est important d'imaginer qu'on ait une voie sud pour alimenter l'aéroport de Garons et la Gare de Manduel donc certainement dans les révisions de nos PLU futurs il faudra intégrer cette problématique. Alors je refais une réflexion également par rapport au dernier propos tenu. Je suis d'accord avec Monsieur Burgoa. Je pense que tout le monde doit faire un effort en matière de logements locatifs. Je pense que j'ai prouvé que j'avais fait cet effort parce que depuis le début de mon mandat. J'ai fait 200 logements en cours de construction donc de ce côté-là je ne vais pas renier mes propos. Je comprends que tout concentrer dans une ville, et je le comprends pour la Ville de Nîmes, soit un gros handicap. Je partage une partie de la réflexion de Monsieur Burgoa sur ce sujet-là.

Le Président : Je reviens sur le sujet OC VIA, ce que je retiens est que Monsieur Descloux émet la même opinion que Monsieur Burgoa.

Monsieur Jean-Luc DESCLOUX : Oui.

Le Président : Il faut avoir un peu de bon sens. De toute façon OC VIA est aujourd'hui une zone artificialisée. Les services de l'Etat ne voulaient pas l'admettre mais nous y sommes arrivés (sur la période passée de référence). OC VIA ne retrouvera jamais une vocation naturelle ou agricole. Ça serait stupide d'aller dépenser de l'argent pour ça. Il faut donc lui trouver une autre vocation rationnelle au regard des objectifs de Nîmes métropole et de la Ville de Nîmes.

Monsieur Michel GABACH (maire de Saint-Dionisy – Délégué syndical) : Moi je dois dire que la base d'OC VIA, je l'ai déjà dit, peut être intéressante pour le souci disons qu'on a sur les aires d'accueil des gens du voyage de grands passages. Et il est vrai que nous cherchons un foncier de 4 ou 5 hectares pour implanter une aire de grands passages pour éviter certains problèmes pendant la période estivale. Je le dis. Je sais que ça n'est pas partagé mais moi, c'est mon rôle de dire qu'il y a un souci et qu'il faut y réfléchir.

Monsieur Laurent BURGOA : Il y a un schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage qui prévoit deux aires d'accueil qui ne sont pas du tout dans ce secteur-là. Si ma mémoire est bonne, il y en a une vers Pont-Saint-Esprit et une vers Bellegarde il me semble. Faisons appliquer ce qui a été voté à l'échelle départementale avant d'en créer une troisième, etc...

Monsieur Jean-Jacques GRANAT (maire de Manduel – délégué syndical) : Moi je voudrais réagir de suite et partager ce qu'est en train de dire Laurent BURGOA et me retourner vers mon collègue. En effet, je fais partie des quelques maires qui ont été reçus il n'y a pas longtemps en Préfecture concernant les aires d'accueil des gens du voyage. Que je sache, c'est la commune de Bellegarde aujourd'hui, qui doit assumer l'aire d'accueil des gens du voyage. Il est démontré que c'est ce qui manque actuellement mais pas les aires d'accueil dans certaines communes où ça n'a pas encore été fait. Parce qu'on sait très bien que les passages, sont des passages de 80 caravanes et même plus que ça, mais ça n'est pas parce que ceux qui doivent la faire, ne la font toujours pas, qu'on doit pour autant dès qu'on voit un terrain disponible, dire on va le mettre là. Donc je tiens à dire que Nîmes métropole a déjà en partie fait son travail pour l'instant.

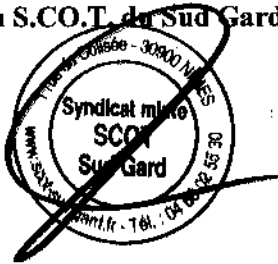
Monsieur Jean-Luc DESCLOUX : Moi je suis d'autant plus d'accord que je fais partie des communes embêtées. Deux années de suite que, sur ma commune, se sont retrouvées 80 caravanes. Donc je sais de quoi je parle aussi. J'ai participé à cette réunion. Il s'avère que le consensus était général sur Bellegarde, faite votre aire de grand passage et après on verra ce qui restera derrière. Parce que je pense que si cette zone existe, comme elle est bien axée, je pense qu'elle absorbera des flux.

Le Président : Nous avons donné un délai au 20 octobre, à chacune des PPA pour nous faire parvenir leurs contributions écrites. Ce qui nous permettra de faire une synthèse et je l'espère lors

d'un Bureau que l'on réunira courant novembre, d'arrêter provisoirement jusqu'au Conseil syndical suivant, le futur SCOT. Si on pouvait l'arrêter lors d'un Conseil syndical du mois de décembre j'en serais très heureux. Sous réserve des discussions qu'on doit avoir et qu'on aura très rapidement. Comme ça nous pourrions organiser la consultation des PPA au premier trimestre 2019 et organiser l'enquête au deuxième trimestre 2019 et approuver cela au plus tard en septembre 2019.

LA SÉANCE EST LEVEE à 19h30

**Le Président du Syndicat Mixte
du S.C.O.T. du Sud Gard**



Philippe GRAS

Secrétaire de séance

Thierry AGNEL